

# Résidences jeunes actifs : ouverture du portail de demande le 10 mai !

Soutenues par Pornic agglo Pays de Retz, l'État, le Département, la CAF de Loire-Atlantique et Action Logement, **les résidences jeunes actifs de Sainte-Pazanne et Pornic vont ouvrir leurs portes respectivement en juin et juillet. À compter du 10 mai, il sera possible de faire une demande de logement sur une plateforme en ligne dédiée.**

## 50 NOUVEAUX LOGEMENTS ACCESSIBLES AUX JEUNES ACTIFS ET AUX TRAVAILLEURS SAISONNIERS

Pour répondre au besoin des jeunes en matière de logement et aider les entreprises locales à recruter, Pornic agglo Pays de Retz soutient la construction de deux résidences par CISON Résidences Locatives. Avec elles, ce sont **en tout 50 nouveaux logements qui seront proposés aux jeunes actifs, à prix modérés, à compter de cet été sur le territoire de Pornic agglo Pays de Retz :**

- **20 logements meublés à Sainte-Pazanne, dans la résidence située Impasse de Chauchy** à proximité immédiate de la gare, dont 5 T1 de 15 à 20 m<sup>2</sup>, 13 T1' de 20 à 25 m<sup>2</sup> et deux T1 bis de + 30 m<sup>2</sup> ;
- **20 logements meublés à Pornic, dans la résidence située rue Bernard-Moïtessier (ZAC de la Ria)** dont 5 T1 de 15 à 20 m<sup>2</sup>, 13 T1' de 20 à 25 m<sup>2</sup> et deux T1 bis de + 30 m<sup>2</sup> ;
- **10 logements en résidence sociale à Pornic** (5 T1 de 15 à 20 m<sup>2</sup> et 5 T1' de 20 à 25 m<sup>2</sup>), ouverts aussi bien aux jeunes actifs qu'aux travailleurs saisonniers.

Les tarifs de ces studios varieront, selon la surface, **entre 371,48 € et 523,80 € par mois.**

**La gestion des résidences jeunes actifs a été confiée à Habitat Jeunes Atlantique de l'association ADELIS**, qui se chargera notamment de l'accueil et de l'accompagnement des jeunes résidents, en les aidant à consolider leur projet de vie et en leur facilitant l'accès à un logement indépendant.

## Pour qui ?

Pour être éligible à un logement en résidence Habitat Jeunes Atlantique, il faut **avoir entre 16 et 30 ans, être jeune actif en CDI, CDD, en intérim, en apprentissage / alternance ou en stage de fin d'études.** Le contrat de location pourra être d'un mois renouvelable jusqu'à 24 mois maximum. Il sera également demandé de **justifier de ressources suffisantes** pour payer le loyer, tout en ayant un reste à vivre décent. **Les couples sans enfant sont également éligibles**, dès lors qu'ils remplissent ces conditions.

## OUVERTURE DE LA PLATEFORME DE DEMANDE LE MARDI 10 MAI 2022

ADELIS a mis en place un portail unique pour les demandes de logement : [www.mademande-habitatjeunes.fr](http://www.mademande-habitatjeunes.fr)

## Une demande en quatre étapes

- 1) Inscription sur [www.mademande-habitatjeunes.fr](http://www.mademande-habitatjeunes.fr)**  
Il faudra saisir ses informations personnelles, formuler ses souhaits de logement, valider ses choix et joindre des documents.
- 2) Réception d'un mail de confirmation automatique**, invitant à prendre rendez-vous avec les services d'ADELIS.
- 3) Entretien physique ou téléphonique**, lors duquel le jeune présentera sa situation et son projet professionnel.
- 4) Réponse de la Commission d'Attribution et d'Orientation d'ADELIS**, qui se réunit chaque semaine.

## Ouverture des inscriptions le 10 mai 2022 !

### HÉBERGEMENT CHEZ L'HABITANT : UNE SOLUTION SUPPLÉMENTAIRE POUR LES TRAVAILLEURS SAISONNIERS ET LES + DE 30 ANS

Pornic agglo Pays de Retz propose depuis 2006 un dispositif visant à faciliter la mise en relation des employés et stagiaires saisonniers avec des propriétaires résidant sur le territoire communautaire qui louent une chambre ou un studio meublé à un loyer raisonnable (entre 250 et 400 €/mois). Dans une logique de guichet unique, la gestion de ce dispositif sera prochainement confiée à ADELIS.

**Concrètement :** il s'agit de proposer un accompagnement gratuit des deux parties (locataire saisonnier et propriétaire) dans leurs démarches : mise en relation, état des lieux, signature d'une charte de bonne conduite, remise des clés, etc.

### VOUS DISEZ D'UN BIEN À LOUER ? FAITES-VOUS CONNAÎTRE !

Chaque année, le constat est le même : l'offre de logements pour les saisonniers est insuffisante ou inadaptée. Une pénurie qui contribue aux difficultés de recrutement dans les secteurs de l'hôtellerie, la vente, la restauration, etc. **Tous les propriétaires disposant d'une chambre ou d'un studio et qui souhaiteraient offrir à des jeunes l'opportunité de se loger décentement, et ainsi favoriser l'emploi sur le territoire, sont invités à se manifester auprès de l'Agglomération : 06 37 57 00 25.**